

PAYS PAUVRES. « LA SUSPENSION DU PAIEMENT DE LA DETTE EST LÉGALE »

Dans le monde, 135 pays en voie de développement sont laminés par le poids de leur dette. Selon **Éric Toussaint**, leur état de nécessité, notamment, justifie la décision unilatérale d'en suspendre le règlement. Entretien.



LOUISA GOULAMAKI / AFP

ÉRIC TOUSSAINT
Porte-parole
du réseau mondial
du Comité pour
l'abolition des
dettes illégitimes,
auteur du
«*Système dette*»
(les Liens qui
libèrent, 2017)

En avril 2020, il était question d'une suspension du service de la dette des pays pauvres, lancée par le G20, jusqu'à la fin de 2020. Qu'en est-il ?

Les mesures prises par le G20 sont insuffisantes et inacceptables car elles impliquent d'approfondir les politiques néolibérales. Sur 135 pays en développement (PED), le G20 a considéré que 73 pays pouvaient éventuellement bénéficier d'un report du paiement de leur dette bilatérale. Cela ne représente au mieux que 1,6 % de la dette extérieure publique des PED. Si un pays veut pouvoir reporter le paiement de sa dette bilatérale, il doit s'engager à appliquer un programme néolibéral imposé par le FMI. Les limitations sont telles que seuls 46 pays ont demandé à rentrer dans l'initiative du G20. Ce dernier n'a accordé aucune annulation, mais seulement des reports du paiement d'une partie de la dette.

En Afrique, le poids de la dette publique est passé de 35 % du PIB



ZOHRA BENSEMRA / REUTERS

à 60 % entre 2010 et 2018.

Comment sortir de cette spirale ?

Il faut suspendre le paiement de la dette et prendre d'autres mesures : établir un impôt de crise sur les grosses fortunes et les très hauts revenus, prélever des amendes sur les entreprises responsables de la grande fraude fiscale, geler les dépenses militaires...

Est-il légitime d'affirmer un droit à la suspension du paiement de la dette pour répondre aux besoins des populations ?

Il y a de solides arguments juridiques qui peuvent appuyer une décision unilatérale de suspension de paiement. L'état de nécessité : un État peut renoncer à poursuivre le remboursement de la dette parce qu'elle l'empêche de répondre aux besoins les plus urgents de la population. C'est le cas de figure auquel un grand nombre d'États de la planète sont confrontés : la vie des habitants de leur pays est menacée s'ils n'arrivent pas à financer des dépenses urgentes pour en sauver un maximum.

Deuxième argument : l'exécution d'un contrat de dette peut être suspendue si les circonstances changent fondamentalement, indépendamment de la volonté du débiteur. La jurisprudence en la matière le reconnaît. Quand un État invoque ces arguments, le ca-

Les remboursements siphonnent en moyenne 13 % des revenus de l'Afrique.

ractère légitime ou non de la dette n'a aucune importance, quand bien même elle serait légitime. Les maladies et la sous-alimentation pourraient être combattues avec succès si les gouvernements y consacraient des ressources suffisantes au lieu de rembourser la dette.

Peut-on citer des pays ayant pris la décision de suspendre le paiement de la dette ?

En novembre 2008, l'Équateur a suspendu le remboursement d'une grande partie de sa dette en suivant les recommandations d'une commission d'audit intégral de la dette à laquelle j'ai participé en tant que représentant du CADTM. Le pays a mis fin au paiement des intérêts dus sur des titres vendus à Wall Street pour un montant de 3,2 milliards de dollars. La presse financière internationale a hurlé au scandale. En juin 2009, les détenteurs de 91 % des titres ont accepté une perte de 65 %. Cela a représenté pour l'Équateur un gain de plus de 300 millions de dollars annuels pendant 20 ans. Ce qui a permis au gouvernement d'augmenter fortement les dépenses sociales, notamment dans la santé, améliorant ainsi les conditions de vie de la population. La victoire de l'Équateur sur ses créanciers a été totale. Et lorsque le pays est retourné sur les marchés financiers, les investisseurs se sont précipités pour prêter au pays. ★

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR NADJIB TOUAIBIA
nadjib.touaibia@humanite.fr